



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE**

**LUNDI 13 FEVRIER 2006 A 20H30**

|   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| Arrondissement de LYON  | Canton de Sainte Foy-Lès-Lyon        |
| Nombre de membres :   | Séance du : 13/02/2006               |
| - selon l'article L 2121-2 du code Général des Collectivités territoriales : 29 | Convocation du : 03/01/2006          |
| - en exercice ..... 29  | Compte rendu affiché le : 17/02/2006 |
| - qui ont pris part à la délibération : 27 + 2 pouvoirs                         |                                      |

Président : M. BARRET

Secrétaire : M. SABATIER

Membres présents à la séance : 27

M. BARRET, Maire.

M. SAUZET, Mme PAQUET, Mlle BARBARET, Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, M. MOREL, M. CLAUDIER, M. CHEVRIER, M..MULLER Adjoints.

Mme ESTANOVE, M. JADOT, M. BAUDET, M. BRUNIER, Mme FRECHETTE, Mme OLRV, Mme VONACH-LOCH, Mme JOLY, Mme BUFFAT, Mme DENOYELLE, M. de MONTCLOS, M. SABATIER, M. BERGON,

M. CHAZAL, M. KRUK, Mme BAUD, Mme FLAMENT-WATON, Mme TASCIYAN.

Conseillers Municipaux.

Membres absents :

Membres excusés :

Membres excusés ayant donné pouvoir : 2 / Mme PEYCELON pouvoir à Mme VONACH-LOCH, Mme COUTURIER pouvoir à Mme THEAUDIERE-DECHAMPS.

**- Nomination à l'unanimité du secrétaire de séance : M. SABATIER**

**- Approbation du procès-verbal de la séance précédente (du 16 Janvier 2006) par les conseillers qui y ont assisté** ; après que Monsieur CHAZAL ait souhaité que soit mentionné au procès verbal son intervention concernant son interrogation sur la suspension des activités piscine lors de l'absence du personnel communal pour activités syndicales et notamment régulièrement le vendredi. Monsieur le Maire fait savoir que cette intervention sera inscrite au procès verbal.

Monsieur KRUK de son côté fait remarquer que sur le vote des subventions concernant la SESLM Section Musique, dans les noms des personnes qui ne prennent pas part au vote doit figurer en plus M. KRUK – Mme PEYCELON et Mme TASCIYAN.

**ORDRE DU JOUR**

**N° 2006-09 : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. AFFAIRES TRAITÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE.**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2001, Monsieur le Maire a décidé ce qui suit :

1. Contrat de maintenance de l'installation téléphonique de la Mairie souscrit avec : Centre Téléphone à Dardilly, pour 1 an avec tacite reconduction. Montant de l'annuité **820 €HT**, à partir du 01.01.2006.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

**N° 2006-10 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.**

**RAPPORTEUR : M. CHEVRIER**

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire (et ses Adjoints par délégation) conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager et mandater les dépenses d'investissement qui suivent dans l'attente de l'adoption du budget.

- 1°) Objet : Achat d'une table de soins pour la piscine dans le cadre du Plan d'Organisation des Secours.  
La dépense sera imputée au budget à l'article 2188. Montant évalué : **568 €**
- 2°) Objet : Extension du Columbarium au Cimetière : environ 12 cases.  
La dépense sera imputée au budget à l'article 2313. Montant évalué : **15 000 €**
- 3°) Objet : Balmes : frais d'huissiers de constatation de l'état des terrains avant travaux.  
La dépense sera imputée au budget à l'article 2312, montant : **500 €**
- 4°) Objet : Balmes : travaux de mise en sécurité des Balmes 14, quai J.J. Rousseau.  
La dépense sera imputée au budget au compte 2312, montant : **18 298 €**
- 5°) Objet : Sécurisation porte d'entrée Mairie sur la cour côté Nord (poignée anti panique – 3 points).  
La dépense sera imputée au budget à l'article 2313, montant : **703 €**

**Décision du Conseil Municipal :**

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| <b>POUR</b>       | <b>: Unanimité</b> |
| <b>CONTRE</b>     | <b>:</b>           |
| <b>Abstention</b> | <b>:</b>           |

---

**N° 2006-11 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**RAPPORTEUR : M. CHEVRIER**

Je rappelle au préalable à l'Assemblée que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération mais n'a aucun caractère décisionnel.

Ce débat permet :

- de discuter des orientations en affichant les priorités.
- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la Commune.
- de donner à chacun la possibilité de s'exprimer.

Il est cependant important de préciser que l'élaboration du budget s'inscrit dans un contexte qui dépasse le simple cadre local, à savoir qu'il dépend :

- des données économiques locales et nationales ;
- des données sur les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local ;
- l'analyse de notre propre situation financière ;
- des perspectives pour l'année à venir et des prévisions au delà du cadre annuel où d'autres acteurs que la Commune sont appelés à jouer un rôle de partenaires et (ou) de financeurs dans les actions projetées.

**Sur les données économiques :**

L'inflation devrait s'établir pour 2005 aux alentours de 1,8 %.

Ces données conditionnent les dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

**Sur les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales :**

La loi de finances pour 2006 reconduit "le contrat de croissance et de solidarité".

Le périmètre des Dotations sous enveloppe de l'Etat est indexé à la fois :

- sur l'indice prévisionnel des prix (hors tabac) pour 2006.
- sur une fraction (33 %) de l'indice du Produit Intérieur Brut de l'année précédente (2005).  
Soit : + 2,38 % (+ 1,8 % + [33 % x 1,75%]) (+ 2,63 % en 2005).

A l'intérieur de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique.

La Dotation Globale de Fonctionnement qui conditionne la Dotation Forfaitaire qui nous intéresse au 1<sup>er</sup> chef a été réformée dans son architecture générale en 2005.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- **La Dotation Forfaitaire** : elle est composée :

- **d'une dotation de base** destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population. Elle est égale au produit de la population communale par un montant allant de 60 à 120 €uros en fonction de la population (chiffre 2005).
- **d'une dotation superficielle par ha** (3 €uros en 2005).
- **d'une garantie** assurant à la dotation forfaitaire une progression minimale.

Dans l'attente des données officielles de la Préfecture, nos services ont calculé une progression de 1 % par rapport à 2005.

- **La Fiscalité** :

La loi de finances prévoit par ailleurs que les bases d'imposition 2006 augmenteront d'un coefficient unique de revalorisation de 1,018.

Nous insistons principalement sur ces données (D.G.F. et fiscalité) parce qu'elles conditionnent plus de 60 % le budget de Fonctionnement de la Commune, voire environ 78 % si on rajoute l'attribution de compensation du Grand Lyon dans le cadre de la T.P.U..

Je vous rappelle qu'un projet de budget a été établi et présenté à la Commission des Finances le 01/02/2006 à titre indicatif.

Ces prévisions sont faites compte tenu du résultat de clôture qui apparaîtra au Compte Administratif 2005 et qui devrait présenter un excédent de fonctionnement de 1 207 233,44 € qu'il faudra affecter en partie pour couvrir le déficit d'investissements (570 804,11 €) et le financement des reports d'investissements (dépenses engagées, non mandatées pour 414 641,24 €).

La différence représente l'excédent de fonctionnement qu'il faudra affecter pour 221 788,09 €

Les documents comptables sont à votre disposition en Mairie.

#### **I) CONCERNANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

- a) **Les Recettes** (estimations 4 998 000 €). Celles-ci sont pour l'essentiel liées à l'évolution des dotations de l'Etat et de la fiscalité, qui représentent comme on l'a vu précédemment près de 80 % des Recettes. La progression limitée de ces ressources nous oblige à maîtriser les dépenses de fonctionnement. (Précision : différence / 2005 au compte 013 Atténuations de charges n'apparaîtront plus les remboursements de l'assurance statutaire pour maladie du personnel communal, la Municipalité s'auto-assurant).

- La DGF est fixée à : 761 222 € (+ 1 %).

- L'attribution de compensation du Grand Lyon liée à la T.P.U.  
est fixée à : 869 658 €

- Le produit de la fiscalité est estimé à 2 256 633 €  
par simple application de la revalorisation des bases fiscales (fixée par la loi de finances) à 1,018. La Municipalité a fait le choix une nouvelle fois de ne pas augmenter la pression fiscale, les taux de taxe d'habitation et de foncier existants seront maintenus.

- Les Droits additionnels aux droits de mutation qui ont représenté environ 215 400 € (soit 4,25 % des recettes en 2005) sont estimés à hauteur de 150 000 €, compte tenu de l'impossibilité de les calculer puisqu'ils dépendent des aléas du marché immobilier.

- La Dotation de Solidarité Communautaire du Grand Lyon devrait être reconduite à hauteur de 40 000 €

- La Dotation de Solidarité rurale est estimée à 34 000 €

- Les Revenus du Patrimoine (2,47 % du budget 2005) seront inscrits pour une valeur d'environ : 125 000 €

- Le Fonds Départemental de TP est estimé à 45 000 €

- La participation de la CAFAL au Contrat Enfance : environ 70 000 €

**b) Les Dépenses** (estimations 4 998 000 €).

Dans un souci constant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, il est difficile d'échapper à certaines contraintes.

- L'augmentation de la masse salariale (estimation : 2 300 000 €) provient du fait des augmentations des indices de rémunérations décidées par le Gouvernement et du fait du « Glissement Technique Vieillesse » (G.T.V.), qui prend en compte les évolutions de carrières (promotion interne, avancement de grade...) du personnel.

Rappels :

- Instauration de la contribution de 0,3 % depuis le 01/07/2004 pour la journée solidarité (loi du 30/06/2004).
- Instauration d'une cotisation et d'une contribution de 5 % sur l'ensemble du régime indemnitaire des agents qui sera pris en compte pour leur retraite.
- Augmentation régulière de l'assurance multirisques des bâtiments (en 2005 : environ 19 000 €) (une mise en concurrence sera faite courant 2006) : rappel : pour l'assurance statutaire du personnel communal la Ville se limitera aux accidents du travail, maladies professionnelles et décès, elle s'auto-assurera en maladie.
- Réfections et réparations régulières du patrimoine communal (environ 150 000 €).
- Augmentation des dépenses d'énergie.

Par ailleurs, dans le cadre des dépenses scolaires, sociales, sportives et culturelles les efforts engagés seront poursuivis :

- Pour octroyer des subventions aux associations locales (environ 700 000 €).
- Pour soutenir l'action sociale du C.C.A.S..
- Pour satisfaire aux demandes des écoles (personnel, mobilier, matériel, locaux...).
- Pour financer des actions dans le cadre de la « Politique de la Ville » en lien avec le Centre Social et Culturel.
- Pour assurer la continuité des nombreux services rendus aux habitants.
- Pour offrir des actions d'animations et de communication dans un esprit de partenariats.

**II ) CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :**

**a) Les Dépenses**

(Prévisions environ 2 696 000 € dont 414 641 € de reports d'investissements engagés sur 2005 et qui se réaliseront sur 2006).

A titre indicatif sont prévus :

- Les acquisitions incorporelles : achat de logiciels (gestion budgétaire et ressources humaines : 23 000 €).
- Les immobilisations corporelles
  - Acquisition de deux véhicules pour renouveler le parc vieillissant (environ 27 000 €) ;
  - Achat de matériels informatiques (environ 12 000 €) ;
  - Achat de matériel et mobilier pour les différents services (écoles, restaurants scolaires, Maison de la Petite Enfance...) (environ 24 000 €) ;
  - Acquisition de matériels divers (environ 62 000 €) avec pour objectifs, entre autre, la poursuite de la mise en place d'une signalétique commerces et d'affichages (environ 18 000 €) ;
  - Un soutien continu à la politique sportive par l'achat d'équipements (environ 12 000 €) ;
  - Achat de matériels divers pour les espaces verts, les restaurants scolaires, les illuminations...

- Les aménagements de terrains (environ 546 000 €)

Il est rappelé au Conseil le problème des balms sur la Commune qui a mobilisé un budget initial conséquent (460 000 €). Aux 304 000 € de dotation du Grand Lyon, la Ville avait rajouté la somme de 156 000 €. On peut craindre à l'avenir que les projets d'investissements de la commune soient grevés par l'effort financier qu'elle devra éventuellement fournir pour traiter ce problème. A titre d'information il est rappelé le montant des dépenses prises en charge par la Ville depuis 2002 plus celles engagées à ce jour, soit environ 215 000 €

Les autres aménagements concernent :

- L'aire de jeux du Confluent, qui s'inscrit dans l'objectif que poursuit la Commune en lien avec le Grand Lyon pour l'aménagement du quartier du Confluent afin de redonner à la population des lieux de vie, de rencontres et d'échanges (environ 150 000 €) ;
- D'autres aménagements de terrains qui n'ont pu se réaliser sur 2005 sont reconduits pour 2006 (terrain d'aventures, parkings rue Clément Mulat...);
- L'aménagement de parkings au Square St Exupéry.

- Les travaux sur les bâtiments (environ 663 000 €).

Rappels reports :

- L'extension de la Maison de la Petite Enfance ;
- La démolition de la Maison des Maîtres pour la réalisation d'une aire de jeux ;
- La passerelle enjambant l'autoroute Place Leclerc ;
- La réhabilitation des immeubles communaux 18 rue A. Lafarge (façades, fenêtres, toitures) ;
- La réfection de la toiture de l'école P. Nas ;

Propositions nouvelles :

- L'aménagement d'un local avec l'Association des Centres Sociaux et Culturels pour les jeunes du Confluent ;
  - Le changement de fenêtres école P. Nas ;
  - La passerelle du bassin de joutes ;
  - La réfection du gymnase Malraux (moquette murale...);
  - Les sanitaires de l'école primaire du Grand Cèdre ;
  - Les fenêtres de la maternelle du Grand Cèdre ;
  - La Climatisation du restaurant scolaire du Grand Cèdre ;
  - La reprise de l'étanchéité de la terrasse du restaurant du Grand Cèdre ;
  - La réalisation d'une véranda devant l'entrée du Relais d'Assistants Maternelles ;
  - La poursuite de l'uniformisation des serrures de bâtiments ;
  - La rénovation des installations de chauffage ;
  - Le nouvel éclairage de la bibliothèque ;
  - Les travaux de la salle des fêtes (réfection, séparation du Centre Social...).
- Concernant l'Eclairage Public, la Ville poursuivra la modernisation du réseau d'Eclairage Public. Il faut noter ici que depuis le transfert des compétences au SIGERLY nos dépenses sont inscrites en Fonctionnement sous forme de participation versée au SIGERLY (prévisions 2006 : environ 70 000 €).

**b) Les Recettes :**

Tout en maîtrisant l'évolution de la dette, la Commune fixe un prévisionnel d'emprunt de l'ordre de 890 000 €uros pour financer ces investissements sans aggraver sa capacité d'endettement.

L'évolution de la dette entre 1999 et 2006 est la suivante :

| ANNEES | CAPITAL RESTANT DÛ<br>au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice | ANNUITES A PAYER<br>En cours d'exercice |
|--------|--|---|
| 1999   | 1 602 064  | 312 329                                 |
| 2000   | 1 977 015  | 345 667                                 |
| 2001   | 2 505 175  | 357 355                                 |
| 2002   | 2 287 932  | 466 707                                 |
| 2003   | 1 916 689  | 306 554                                 |
| 2004   | 2 056 056  | 304 264                                 |
| 2005   | 2 198 174  | 333 296                                 |
| 2006   | 1 967 386  | 335 104                                 |

Le Fonds de compensation de la T.V.A. perçu sur les investissements réalisés 2 ans auparavant sera de l'ordre de : 145 700 €pour 2006 (2003 : 67 568 €; 2004 : 88 000 €; 2005 : 70 140 €).

Les dotations et subventions d'équipement sont prévues à hauteur de 150 000 €uros (intégrant les subventions du Conseil Général dans le cadre du contrat pluriannuel).

**En conclusion :**

Si nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, celles-ci sont néanmoins dépendantes des recettes attendues de l'Etat et du produit des bases d'imposition. Il conviendra d'être vigilant sur l'évolution de ces dépenses et de ces recettes.

Dans l'esprit d'offrir à la population un niveau d'équipements et de services publics élevé, de mener une politique d'animations sociales et culturelles en direction de tous, il faut souligner la difficulté croissante pour trouver les recettes ou subventions servant à financer l'ensemble des projets et pour aller au-delà.

Des investissements importants sont envisagés. L'effort financier pourra être supporté par le recours à l'emprunt, la Commune ayant un endettement maîtrisé.

Cependant, il faudra veiller à ce que les investissements nouveaux n'engendrent pas des dépenses de fonctionnement supplémentaires trop importantes et difficilement compressibles.

Certaines dépenses difficilement mesurables comme celles des balms nous incitent à la prudence si l'on veut garder un niveau d'endettement modéré, d'autant plus que sur certaines opérations l'engagement ou l'aide financière des autres partenaires institutionnels (Grand Lyon, Conseil Général, Région, CAFAL...) est souvent incertain ou en-dessous de nos espérances, avec parfois des subventions versées tardivement.

Il nous faudra donc continuer à "tirer", soutenir et accompagner ces opérations telles que les futurs aménagements urbains (mur antibruit quai Pierre Sépard, aménagement Place Leclerc, recherche d'une centralité de ville avec l'aménagement de la Place Jean Moulin, recherche et développement de l'équilibre sociale des quartiers...).

La Municipalité s'emploiera à communiquer sur ces projets.

**Monsieur le Maire** ayant rappelé que cette question ne fait pas l'objet d'une délibération, le débat s'instaure.

**Monsieur le Maire** insiste sur les incertitudes pesant sur l'ensemble des recettes, et sur les dépenses également, notamment lors de retards des dossiers, ou suite à la défaillance de partenaires ou à la présentation par certains de calendriers de réalisations non fiables.

Avant de poursuivre, **Monsieur le Maire** demande s'il y a des interventions.

**Madame BAUD** prend la parole au nom du Groupe AGIR :

*"Désengagement, fragilité, discrimination et précarité* sont malheureusement les mots clé du contexte national qui entoure [e débat d'orientation budgétaire de 2006.

**DESENGAGEMENT** : celui de l'Etat qui une fois encore se met en retrait par rapport à la Dotation Globale de Fonctionnement : une inflation prévue à 1.8 % et une DGF de + 1 % calculez le delta !

**FRAGILITE** : une croissance pour 2005 affichée à + 2 % qui se hisse péniblement à 1.6 % : le compte n'y est pas pour relancer l'économie !

**PRECARITE et DISCRIMINATION** : une invention de Dominique de VILLEPIN supposée résorber le chômage chez les jeunes et endiguer la crise sociale : CPE après le CNE !

Les difficultés de vie atteignent aujourd'hui une partie des couches moyennes : difficultés pour trouver un emploi, pour se loger, pour se soigner ! Même des salariés ne peuvent régler une location !

La population mulotaine n'est pas épargnée par ces difficultés. C'est pourquoi, si nous vous rejoignons dans certains de vos choix, nous vous voudrions plus volontaires, moins attentistes et plus clairs.

1°- concernant nos aînés si sévèrement traités en 2005 : comment comptez-vous prendre en charge les préconisations du Cabinet ARGOS qui vient de donner ses conclusions au terme de son enquête ?

2°- concernant nos écoliers : que comptez-vous faire pour prendre en compte les difficultés sociales de certains enfants qui fréquentent les écoles de notre commune et qui ne sont pas du ressort des enseignants ? Nous vous demandons d'intervenir auprès des communes du secteur pour réactiver le RASED.

3°- concernant nos jeunes : qu'envisagez-vous pour endiguer leur mal-être et leur remettre le pied à l'étrier ?

4°- concernant les plus défavorisés d'entre nous : comment les aider à se réinsérer ? Pensez-vous élargir les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) présentés au cours du mois de janvier ?

5°- concernant les adultes qui veulent se tourner vers la culture, par exemple la musique, et qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires, que comptez-vous faire ? Nous vous demandons d'ajouter à ce sujet, dans le chapitre II, alinéa 2, paragraphe «immobilisations corporelles» : *un soutien à la politique sportive et CULTURELLE par l'achat...*

6°- concernant notre environnement, comment et quand pensez-vous faire démarrer certains travaux évidents d'embellissement dans le quartier Mairie/Eglise tout en activant les services concernés en vue d'un aménagement définitif ?

7°- comment prendre le relais des bénévoles qui s'essouffent et qui ne peuvent à eux seuls décider d'une politique culturelle et sociale ? Ne serait-il pas temps de pérenniser certains travaux tenus par ces bénévoles, par des embauches ?

Nous vous demandons de reprendre ces questions (qui ne sont pas exhaustives) dans vos orientations et de mener une réflexion structurée sur ces thèmes dans les commissions concernées."

**Monsieur le Maire** : "dans ces grandes orientations, il y a, pour simplifier, 2 colonnes : les Recettes et les Dépenses.

Les Recettes s'inscrivent dans un contexte inflationniste et sur des incertitudes. Le Grand Lyon en sait quelque chose notamment à propos de la TP qui n'est pas à hauteur de ses espérances.

Par ailleurs, on ne maîtrise pas les subventions attendues qui sont soit refusées, accordées ou reportées. Sur les droits additionnels des transactions immobilières, les données sont variables d'une année sur l'autre.

Concernant les Dépenses, si celles relatives au personnel sont calculées avec précisions, d'autres dépenses de fonctionnement restent incontournables et en nette progression notamment les dépenses d'assurance. En matière d'assurance statutaire pour le personnel communal, la municipalité a fait le choix de se limiter à l'invalidité, le décès et les accidents du travail, et de s'auto assurer pour la maladie.

Les Dépenses comme celles des honoraires d'avocat augmentent également régulièrement. Les expositions à des risques juridiques sont de plus en plus nombreuses, ne serait-ce qu'avec les Balmes.

Les coûts d'énergie ont régulièrement augmentés.

Concernant les Investissements, il y a les plus spectaculaires, c'est-à-dire ceux qui marquent la vie de la Commune, qui sont de grands projets ou opérations comme l'ont été la Mairie, la Piscine.

Sur la Piscine, les travaux se feront plus tard, compte tenu des contraintes de fermeture une consultation des clubs et différents utilisateurs va être mise en place.

Nous avons décidé d'une programmation pluriannuelle pour la Salle des Fêtes, pour la rénovation du patrimoine communal, pour le parc automobile municipal, l'éclairage public...

De grandes incertitudes pèsent sur les Balmes, ces dernières coûtent chères en travaux (même si c'est à frais avancés), en avocat, en expertise. On ne sait pas à quel terme on pourra récupérer ces dépenses.

Sur Lyon il a fallu plus de 10 ans pour obtenir des recettes en retour suite au problème de la Montée St Laurent.

Je vais répondre sur les points évoqués :

\* **Concernant les Jeunes et l'Insertion** : je vous rappelle que le Grand Lyon veut reprendre cette compétence sur l'emploi. Je vous précise que 12 dispositifs sont en place localement (PLIE – ANPE – SUD-OUEST EMPLOI...)."

**Madame BAUD** : "Ce sujet ne pourrait il pas faire l'objet de détails, de précisions lors d'une commission, ce qui permettrait de voir comment inscrire notre municipalité dans le contexte ?"

**Monsieur le Maire** : "Le Grand Lyon voudrait un guichet unique de l'emploi. Il faudrait que tout cela se fédère et que ce ne soit pas quelque chose en plus. Cela va au-delà de l'aire communale."

**Madame PAQUET** : "Dans le cadre de la loi BORLOO, il est prévue la création de Maisons de l'Emploi, qui regroupent des territoires, dans une zone décidée par le Préfet. Il y en a 3 déjà dans la Région Lyonnaise. Pour notre secteur il n'y a pas de décision prise.

La Région, de son côté, met en place le Contrat Territorial Emploi Formation. Qui va le porter ? on ne le sait pas, la Conférence des Maires a pris le relais et donné des explications. Mais tout cela est bien compliqué. Il y a beaucoup de dispositifs, qui sont bons, mais qui se superposent et se font plus ou moins concurrence."

**Monsieur le Maire** : "Le problème est surtout qu'ils doivent se faire connaître par les employeurs. Une enquête avait été diligentée par le Grand Lyon et après sondage, il s'avérait que sur 62 employeurs, 1 seul de ces dispositifs était connu d'eux : l'ANPE."

\* **Sur les écoles** : "Nous assurons un entretien constant et contribuons à leur développement.

Concernant le Réseau d'Aides Spécialisé (le RASED), une lettre a été faite à l'Inspection Académique pour l'alerter de la mise en veilleuse du réseau.

Nous avons insisté auprès de l'Education Nationale pour qu'une aide soit apportée à l'école élémentaire du Grand Cèdre.

Depuis, deux Emplois Vie Scolaire ont été obtenus pour le Groupe Scolaire du Grand Cèdre.

Nous avons décidé de maintenir l'agent communal mis à disposition des enseignants pour leur faciliter certaines tâches (accueil – courriers – relations avec les parents...)."

**Monsieur CHAZAL** : "A propos du RASED, celui-ci concernant plusieurs secteurs, plusieurs Communes, il serait bon de voir comment on pourrait faire pour intervenir à plusieurs auprès de l'Inspection Académique et savoir pourquoi celui-ci ne fonctionne pas. Ce n'est pas le problème uniquement de La Mulatière."

**Monsieur le Maire** : "Oui on peut se rapprocher des différents responsables des autres Communes."

\* **Sur les personnes âgées** : "Nous souhaitons développer une politique qui touche l'ensemble des personnes de la Commune et non pas un seul établissement. Une personne coordinatrice avec une personne à mi-temps pour l'animation seront recrutées dans le cadre du CCAS.

Il faut faire face à des demandes différentes selon le niveau de dépendance et suivant les personnes."

**Madame BAUD** : "Vous écrivez : *pour soutenir l'action sociale du CCAS*. Vous le faites au moins par des mots, des paroles, mais sur les personnes âgées notamment ça ne "transpire" pas, il faudrait voir à préciser quelque chose, au moins financièrement."

**Monsieur le Maire** : "Je vous rappelle qu'un débat complémentaire a lieu au CCAS."

**Madame BAUD** : "Cette Assemblée peut donner des directives."

**Monsieur le Maire** : "C'est un équilibre entre ces 2 instances, il ne faudrait pas que le débat au CCAS soit occulté."

**Madame BAUD** : "D'accord, mais rien n'apparaît dans cette phrase."

**Monsieur le Maire** :

\* **Sur les Associations** : "Nous pouvons souligner la part relativement élevée des subventions octroyées comparativement à d'autres Communes. Au plan culturel la subvention versée à l'Ecole de Musique vient au 3<sup>ème</sup> rang au niveau des Associations.

Sur les bénévoles il est vrai que le bénévolat s'essouffle, c'est une tendance générale en France. Le salariat dans les Associations est venu progressivement changer les mentalités dans les Associations. Ces dernières doivent s'efforcer à trouver des bénévoles."

**Madame BAUD** : "Je pensais au problème rencontré à la Banque Alimentaire. Les bénévoles ne veulent plus continuer. Ne faudrait-il pas embaucher ou trouver des heures supplémentaires ?".

**Monsieur le Maire** : "La Banque Alimentaire du Rhône précise bien que l'action ne doit pas être portée par la Mairie."

**Madame BAUD** : "Ça peut être le CCAS ou un effort financier du CCAS. Il manque des réflexions plus en profondeur dans chaque domaine, on n'arrive pas à bâtir quelque chose."

**Monsieur le Maire :** " Nous sommes sur des orientations non définitives et exhaustives."

**Madame BAUD :** "pour ce qui est de la section musique de la SESLM, celle-ci ne fait pas la politique culturelle de la Commune à elle seule. Il y aurait possibilité par exemple d'acheter des instruments de musique dans le cadre d'un partenariat.

**Monsieur le Maire et Monsieur MULLER :** " Ce partenariat existe, dans le passé un achat de piano a été fait avec avance de trésorerie."

**Monsieur MULLER :** "Je m'interroge sur la Taxe Professionnelle, il y a une rumeur sur la baisse actuelle de la Taxe Professionnelle, ce qui incite à s'interroger sur les mécanismes de compensation. Il y a de réelles craintes s'il y a effectivement un effritement. Il faudra bien se poser des questions sur les industries qui risquent de s'installer à l'extérieur de la Communauté Urbaine. Est-ce la début d'une désaffection ?."

**Monsieur le Maire :** " il est vrai que la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique) poussent les Communes à avoir plus d'habitants. Les différentes lois sur l'environnement, les problèmes liés aux nuisances, poussent les industries vers l'extérieur. Concernant la compensation de la T.P.U., comment va-t-elle être ajustée ?

En 2001 lors de sa mise en place, c'était imprécis.

Là-dessus la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire s'est faite sur un mode de calcul très complexe, d'où des flous et des incertitudes sur les chiffres. Les services du Grand Lyon avaient été sollicités pour venir en Mairie nous donner des explications. Ils n'ont jamais donné suite."

**Monsieur MULLER :** "C'est du verrouillage de l'information vis à vis des Communes."

**Monsieur le Maire :** "toutes ces incertitudes nous amènent à être vigilants et réalistes. Concernant nos partenaires, tel le Grand Lyon pour la Place Leclerc, on entre doucement dans la phase opérationnelle. L'autorisation de programme est passée de 1 700 000 € au départ du projet, à 2 900 000 € la part de la Commune étant fixée à 460 000 €part qui a également augmentée sans qu'on nous demande notre avis. Une réunion est fixée ce prochain vendredi pour le choix d'un maître d'œuvre.

Concernant l'écran acoustique, j'ai rencontré avec Monsieur MOLLON un Directeur adjoint à la D.D.E. qui a confirmé la programmation pour cette année.

La Région participant dans le cadre du Plan ETAT-Région, cette dernière veut analyser tous les dossiers au risque d'entraîner un retard. Normalement les travaux sont prévus en Juin-Juillet-Août, sinon si retards en Octobre.

Cet écran impliquera des frais pour la Ville lors de sa végétalisation.

Globalement l'étude transmise par notre Trésorier-Payeur sur l'état de nos finances, montre que celles-ci sont bonnes, pour un endettement modéré. Il faut veiller à ne pas trop augmenter la pression fiscale. Je donne la parole à Monsieur CHEVRIER qui peut nous dire quelques mots sur cette étude."

**Monsieur CHEVRIER :** "Je rappelle qu'il s'agit d'un constat sur les années 2000 à 2004. Il en ressort que notre politique financière est saine. La capacité d'autofinancement permet de couvrir partiellement une dette peu élevée. Il n'y a pas de difficultés de trésorerie. L'évolution des charges est maîtrisée. Les taux d'imposition étant relativement élevés, il est difficile d'augmenter la pression fiscale."

**Monsieur le Maire :** "Je rappelle à l'Assemblée que ce débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à vote. Le budget sera présenté au Conseil Municipal du 27 mars 2006."

**Monsieur CHAZAL :** "Combien représente les impôts locaux sur le budget ?."

**Monsieur le Maire et Monsieur CHEVRIER :** "Sur le budget de Fonctionnement environ 60 % avec les compensations. Il faut regarder précisément."

**Monsieur le Maire :** "Un mot sur la SNCF. L'Atelier Essieu déménagerait avec 70 emplois."

**Monsieur CHAZAL :** "Qu'en est-il réellement ? On dit que les Maires d'OULLINS et de LA MULATIERE disent que cet atelier va fermer.

**Monsieur le Maire :** "Je n'ai pas eu d'informations officielles."

**Monsieur CHAZAL :** "Il y aurait semble t'il un recentrage sur l'informatique et l'électrique.

**Monsieur le Maire :** "Je n'ai eu aucun courrier, aucune communication officielle de la SNCF, si ce n'est des bruits de couloir."

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions.

N'ayant pas d'autres interventions Monsieur le Maire clôt le débat.

**N° 2006-12 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – AVANCE A SUD-OUEST  
EMPLOI ET SUBVENTION ANNUELLE**

**RAPPORTEUR : Mme PAQUET**

Dans la continuité de la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) intercommunal du sud-ouest lyonnais, qui vise à organiser plus efficacement le partenariat local pour favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté, il est rappelé que l'adhésion à l'association Sud-Ouest Emploi a été décidée afin de lui confier la gestion du dispositif. Une convention et un protocole d'accord avec l'association ont été formalisés.

Ce protocole, conforme au protocole général établi en 2001 entre les Communes, l'Etat et le Département, définit l'architecture (orientations, publics et objectifs) du PLIE, son mode d'organisation et sa montée en charge pour une durée de six ans (2001-2006) et précise également les engagements financiers des villes concernées, du Conseil Général, du Conseil Régional, ainsi que les engagements au titre des fonds privés.

Il vous est proposé le versement d'une avance remboursable de **6 860 €** nécessaire dans l'attente des versements du Fonds Social Européen. Cette avance fait l'objet d'une convention spécifique pour laquelle je vous demande **d'autoriser** Monsieur le Maire à la signer.

Par ailleurs, il est proposé **d'accorder** une subvention annuelle de **4 196 €** pour 2006 et **de voter** les crédits nécessaires à inscrire au budget au compte 6574.

Si vous le souhaitez je peux demander au Président du PLIE s'il veut bien venir ici en Mairie pour plus d'explications. Je n'ai pas de résultats chiffrés du PLIE, mais lors d'une réunion demain ils me seront communiqués.

**Décision du Conseil Municipal :**

|                   |          |                  |
|-------------------|----------|------------------|
| <b>POUR</b>       | <b>:</b> | <b>Unanimité</b> |
| <b>CONTRE</b>     | <b>:</b> |                  |
| <b>Abstention</b> | <b>:</b> |                  |

**N° 2006-13 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS**

**RAPPORTEUR : Mme PAQUET**

Je vous propose de bien vouloir **voter** les subventions suivantes examinées par les Commissions Sports et Vie Sociale :

| Commissions   | Associations  | Montant proposé (en €) | Article budgétaire | Fonction | Votes             | Ne prennent pas part au vote :                                  |
|---------------|---|------------------------|--------------------|----------|-------------------|---|
| <b>SPORTS</b> | SESLM – Athlétisme<br>(déplacement Championnat de France) | 64                     | 6574               | 40       | P :<br>C :<br>A : | Mmes Flament-Waton -<br>Peycelon - Tasciyan<br>M. Chazal - Kruk |

- suite -

|                    |                        |     |      |     |                   |  |
|--------------------|------------------------|-----|------|-----|-------------------|--|
| <b>VIE SOCIALE</b> | 1 - UNAFAM             | 110 | 6574 | 025 | P :<br>C :<br>A : |  |
|                    | 2 - Centre Léon Bérard | 150 | 6574 | 025 | P :<br>C :<br>A : |  |
|                    | 3 - ADAPEI             | 180 | 6574 | 025 | P :<br>C :<br>A : |  |
|                    | 4 - Secours Populaire  | 100 | 6574 | 025 | P :<br>C :<br>A : |  |
|                    | 5 - ADIAF              | 160 | 6574 | 025 | P :<br>C :<br>A : |  |

- **d'inscrire** les crédits nécessaires à leur dépense au budget.

**Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions conformément au tableau qui suit :**

| Commissions        | Associations  | Montant proposé (en €) | Article budgétaire | Fonction | Votes                | Ne prennent pas part au vote :                                  |
|--------------------|---|------------------------|--------------------|----------|----------------------|---|
| <b>SPORTS</b>      | SESLM – Athlétisme<br>(déplacement Championnat de France) | 64                     | 6574               | 40       | P : 24<br>C :<br>A : | Mmes Flament-Waton -<br>Peycelon - Tasciyan<br>M. Chazal - Kruk |
| <b>VIE SOCIALE</b> | 1 - UNAFAM  | 110                    | 6574               | 025      | P : 29<br>C :<br>A : |   |
|                    | 2 - Centre Léon Bérard                                    | 150                    | 6574               | 025      | P : 29<br>C :<br>A : |   |
|                    | 3 - ADAPEI  | 180                    | 6574               | 025      | P : 29<br>C :<br>A : |   |
|                    | 4 - Secours Populaire                                     | 100                    | 6574               | 025      | P : 29<br>C :<br>A : |   |
|                    | 5 - ADIAF   | 160                    | 6574               | 025      | P : 29<br>C :<br>A : |   |

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Monsieur CHAZAL** rappelle que lors du Conseil Municipal du 16 janvier 2006 il a soulevé le problème d'absence du personnel communal à la piscine pour raison syndicale et le défaut de remplacement du personnel. Comme recommandé par Monsieur le Maire, Monsieur CHAZAL fait savoir qu'il a rencontré les membres du syndicat qui lui ont expliqué que le vendredi apparaissait comme le jour le moins gênant par les absences et qu'ils ne voudraient pas qu'il y ait une obstruction qui nuise à leur organisation syndicale.

**Monsieur le Maire** répond qu'il a proposé par courrier aux membres du syndicat de les rencontrer rapidement pour dialoguer et arrêter éventuellement un règlement intérieur. Ils ont récusé le rendez-vous précise Monsieur le Maire, avec motif que plusieurs d'entre eux étaient indisponibles pour le moment.

Monsieur le Maire rajoute qu'il n'est pas opposé au remplacement, il n'a pas d'opposition de principe. Il veut simplement avoir quelqu'un en face, des interlocuteurs pour en discuter tous ensemble.

**INFORMATIONS :**

**Thérèse BARBARET :**

- \* Jeudi soir, 16 février, conférence gratuite de Madame MASQUELIER de la Bonne Maison sur les Clématites. Une prochaine est programmée pour le 14 mars.
- \* Les bénévoles travaillant dans des domaines culturels seront reçus en Mairie en reconnaissance de leur travail et service le 18 mars à 11h30.

**Madame JOLY** rappelle la soirée brésilienne le 25 mars.

**Madame THEAUDIERE-DECHAMPS** informe sur la manifestation du Confluent du Modélisme programmée à la mi-octobre. La première avait eu lieu en Mai 2003 avec un bilan positif. C'est une belle manifestation qui draine beaucoup de monde. Cette année des sponsors sont recherchés.

**Madame JOLY** donne la date de la soirée solidarité fixée le 7 avril.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.